

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-306

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction des relations internationales	N° 2020-306

Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rapport :

La Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine a été fondée en juillet 2009 par la Mairie de Bordeaux, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015), le Conseil régional d'Aquitaine (devenu Nouvelle-Aquitaine le 27 juin 2016) et l'Université de Bordeaux. Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, son siège social est situé 1 place Jean Jaurès à Bordeaux et sa présidente est Mme Yana Langlois.

L'année 2019 avait été une année exceptionnelle, puisque tous les objectifs et indicateurs de l'association furent atteints et dépassés :

- fréquentation à l'année en hausse de +58%, soit + de 17 000 personnes,
- fréquentation de la Fête de l'Europe en hausse aussi +60%, soit + de 6 000 personnes,
- fréquentation de nos réseaux sociaux en forte augmentation,
- couverture médiatique – notamment télévisuelle – inédite.

Cette dynamique s'est expliquée par :

- le renforcement de l'équipe de la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine avec ½ poste « Equivalent Temps Plein » en plus depuis le 1er janvier 2018,
- une meilleure stratégie de communication et de relations publiques,
- l'apport du dispositif des « ambassadeurs des valeurs européennes »,
- le soutien des collectivités, de la Commission européenne et de la Préfecture de la Gironde.

La programmation 2020 consiste en :

- La promotion de la mobilité européenne
4^è année d'accueil de jeunes volontaires européens (Service Volontaire Européen) et français (Service Civique) déployés dans les 28 communes de la métropole pour : animations interculturelles, animations linguistiques, animations gastronomiques, animations radiophoniques, traductions, accueil du grand public.
- Une programmation culturelle européenne

De septembre à février, des soirées « débats », « cafés linguistiques », « découverte d'une culture » (thématique).

- Une Fête de l'Europe 2020 adaptée
 - une soirée festive et populaire,
 - la remise des prix européens (4è édition).
- La communication sur « l'Europe près de chez vous »
 - participation à des émissions radios,
 - présence continue sur les réseaux sociaux,
 - incubateur de nouveaux projets européens,
 - aide aux communautés européennes de la métropole.

Plan de financement

La subvention de fonctionnement proposée pour 2020 s'élève à 54 500 €, pour un budget global prévisionnel de 291 395 €.

Les cofinanceurs aux côtés de Bordeaux Métropole sont : la Mairie de Bordeaux, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de Gironde, l'Etat au travers du Service civique, l'agence Erasmus+, le Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et le dispositif « emplois aidés ».

	Budget 2020		Réalisé 2019		Réalisé 2018		Réalisé 2017		Réalisé 2016	
Budget global de la MEBA	291 395 €		266 728 €		288 428 €		306 989 €		432 585 €	
Charges de personnel de la MEBA sur budget global	169 000 €		163 428 €		175 328 €		262 134 €		389 485 €	
Participations co-financeurs										
Bordeaux Métropole sur budget global	18.71%	54 500€	21.15%	56 400€	20.59%	59 400€	19.34%	59 400€	13.77%	59 565€
Mairie de Bordeaux sur budget global	15.0%	43 700€	17.62%	47 000€	16.64%	48 000€	16.61%	51 000€	12.95%	56 000€
Etat-Ministère de la jeunesse et des sports /Etat-Service civique	5.15%	15 000€	3.50%	9 328€	3.23%	9 328€	13.18%	40 480€	6.94%	30 000€
Conseil régional sur budget global	5.15%	15 000€	6.0%	16 000€	5.20%	15 000€	8.14%	25 000€	5.78%	25 000€
Conseil départemental sur budget global	1.38%	4 000€	0.75%	2 000€	0.06%	200€	0.06%	200€	0.05%	200€
Erasmus+	1.72%	5 000€	1.88%	5 000€	1.73%	5 000€	2.93%	9 000€		
Fonds européens sur	51.55%	150 195€	44.24%	118 000€	46.45%	134 000€	39.05%	119 909€	59.41%	256 985€

<i>budget global</i>										
<i>DRDJS</i>						13 000€				
<i>FONJEP</i>			1.50%	4 000€						

**DRDJS = direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale*

**FONJEP = fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire*

- a. Le budget global prévisionnel présenté par la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine est de 291 395 € avec une assiette subventionnable prévisionnelle de 291 395 €. La Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine a déposé auprès de Bordeaux Métropole un dossier de demandes d'aide de fonctionnement de 57 400 € et d'aide pour une action spécifique de 5 530 €. Compte tenu de l'évolution globale des finances publiques, Bordeaux Métropole se propose d'accorder 54 500 € à l'association en tant que subvention de fonctionnement. La demande d'aide pour une action spécifique relevant des transports a été rejetée par Bordeaux Métropole.
- b. Bordeaux Métropole ne verse aucune autre aide à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine de quelque nature que ce soit.
- c. L'assiette subventionnable d'un montant prévisionnel de 291 395 € est répartie comme suit :

	Montant proposé	% de participation sur l'assiette subventionnable
Bordeaux Métropole	54 500 €	18.71%
Mairie de Bordeaux	47 000 €	15.0%
Etat (Service civique)	15 000 €	5.15%
Conseil régional	15 000 €	5.15%
Conseil départemental	4 000 €	1.38%
Fonds Européens	150 195 €	51.55%
Erasmus+	5 000 €	1.72%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

- **VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
- **VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
- **VU** la délibération n° 2015/0332 du 26 juin 2015 adoptant la signature des contrats de co-développement,
- **VU** la demande d'aide de fonctionnement formulée par la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine en date du 3 juillet 2019 d'un montant de 57 400 €,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la subvention de fonctionnement demandée par la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine répond aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière d'affaires européennes,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 54 500 € en faveur de la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine pour soutenir financièrement l'association et son programme d'activités annuel sur le territoire métropolitain,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur LAMARQUE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Céline PAPIN